

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2021

**Le mardi 30 mars 2021 à dix-sept heures**, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur David BRIANT, Maire.

**Date de la convocation** : le jeudi 25 mars 2021.

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice**, à l'exception de Monsieur André BEGOC qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard CALVARIN, de Monsieur Loïc GUEGANTON qui a donné pouvoir à Monsieur Simon JEGOU, de Madame Nadège HAVET qui a donné pouvoir à Monsieur David BRIANT, de Madame Gaëlle LE DILOSQUER qui a donné pouvoir à Monsieur Franck MENGUY, de Madame Catherine VIGNON qui a donné pouvoir à Monsieur Hervé BOTHOREL.

Madame Armelle JAOUEN a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

### 1. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

La séance ouverte, Monsieur le Maire a demandé aux membres du Conseil municipal de pouvoir ajouter un point à l'ordre du jour de la séance suite au courrier qui venait de lui être remis. Sans objection de la part des conseillers municipaux, le point sur le versement d'une prime à un agent sera abordé en fin de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 16 février 2021 a été ensuite soumis à l'approbation des Conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, par 19 voix pour, d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 16 février 2021.

### 2. AMENAGEMENT DES ESPACES AUTOUR DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE ROZ AVEL : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver la proposition de mise à jour de l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la mise en œuvre des dépenses liées à l'aménagement des espaces autour de la Mairie et de l'Espace Roz Avel.

DEPENSES en € TTC		Investissement							
Programme	Aménagement des espaces près de la Mairie et de l'Espace Roz Avel	AP	Montant total	CP antérieurs	CP	CP	CP	CP	CP
Opération					2017	2018	2019	2020	2021
Travaux et frais d'études	Appels de fonds		3 976 650,00		160 000,00	1 040 000,00	1 400 000,00	500 000,00	876 650,00
	Services techniques	887 879,00							
	Ecole +salle multiactivités	3 088 772,00							
Honoraires	Maîtrise d'ouvrage déléguée Bma		170 644,26	0,00	29 514,86	59 078,73	57 569,80	21 728,05	2 752,82
	Services techniques	60 318,65							
	Ecole +salle multiactivités	110 325,61							
<b>Aménagement des espaces près de la Mairie et de l'Espace Roz Avel</b>			<b>4 147 294,26 €</b>	<b>0,00</b>	<b>189 514,86</b>	<b>1 099 078,73</b>	<b>1 457 569,80</b>	<b>521 728,05</b>	<b>879 402,82</b>
Crédits consommés					189 514,86	1 099 078,73	1 457 569,80	521 728,05	
<b>Total Année</b>					<b>189 514,86</b>	<b>1 099 078,73</b>	<b>1 457 569,80</b>	<b>521 728,05</b>	

### 3. CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021

Suite à la Commission Finances qui s'est tenue le 22 mars 2021, Monsieur David BRIANT a proposé au vu de la situation financière de la Commune de maintenir les taux à leur valeur en vigueur depuis 2011 et donc de retenir pour l'année 2021 les taux suivants des deux taxes directes locales suite à la réforme sur la taxe d'habitation : nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti à 31,82 % (15,85 % taux communal et 15,97 % taux départemental) et taux de taxe foncière non bâti à 45,70 %. Approbation à l'unanimité.

### 4. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNE 2020

Suite à la Commission Finances, l'excédent de fonctionnement étant de 462 324,95 €, Monsieur BRIANT a proposé d'inscrire la totalité de cette somme au compte «excédent de fonctionnement capitalisé» en section recettes d'investissement. Accord unanime pour cette proposition.

### 5. FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DES SUBVENTIONS VERSEES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Monsieur le Maire a rappelé que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, a décidé, par 19 voix pour, de voter les durées d'amortissements proposées.

### 6. BUDGET PRIMITIF 2021- COMMUNE DE SAINT-PABU

Monsieur BRIANT a présenté le projet de budget comportant des recettes et des dépenses à effectuer pour le budget primitif de la commune de Saint-Pabu – exercice 2021. Le Conseil a arrêté, par 18 voix pour et 1 abstention (Catherine VIGNON), les sommes portées à la colonne «votes» du budget, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour le budget primitif 2020, par chapitre.

Section de fonctionnement recettes (montants TTC)		Section de fonctionnement dépenses (montants TTC)	
Chapitres	Crédits	Chapitres	Crédits
013 Atténuation de charges	24 000,00 €	011 Charges à caractère général	405 200,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 020,00 €	012 Charges de personnel et frais assimilés	653 100,00 €
70 Produits des services, du domaine, ventes	115 500,00 €	014 Atténuation de produits	81 861,00 €

diverses			
73 Impôts et taxes	1 163 931,00 €	022 Dépenses imprévues	20 000,00 €
74 Dotations, subventions et participations	497 309,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	19 289,75 €	65 Autres charges de gestion courante	183 870,00 €
76 Produits financiers	200,00 €	66 Charges financières	53 000,00 €
77 Produits exceptionnels	1 000,00 €	67 Charges exceptionnelles	5 800,00 €
		<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>402 418,75 €</b>
Total	1 850 249,75 €	Total	1 850 249,75 €
<b>Section d'investissement recettes (montants TTC)</b>		<b>Section d'investissement dépenses (montants TTC)</b>	
Chapitres	Crédits	Chapitres	Crédits
13 Subventions d'investissement (dont RAR = Reste à réaliser)	423 641,05 €	16 Emprunts et dettes assimilées	245 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	230 031,51 €	20 Immobilisations incorporelles (dont RAR)	135 615,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	175 000,00 €	204 Subventions d'équipement versées	253 742,32 €
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>462 324,95 €</b>	21 Immobilisations corporelles (dont RAR)	502 101,68 €
040 Opérations d'ordre entre sections	45 000,00 €	23 Immobilisations en cours (dont RAR)	1 112 350,00 €
041 Opérations patrimoniales	1 651 650,00 €	040 Opérations d'ordre entre sections	29 020,00 €
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>402 418,75 €</b>	041 Opérations patrimoniales	1 651 650,00 €
001 Solde d'exécution positif reporté	539 412,74 €		
Total	3 929 479,00 €	Total	3 929 479,00 €

Avec pour les dépenses en section d'investissement (montants en TTC) la commune récupérant environ 17 % de ces montants l'année suivant ces dépenses principales en investissement (remboursement de la TVA) :

2031	Frais d'études pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (dont RAR 2020)	123 000,00 €
204	Travaux d'effacement de réseaux (dont RAR 2020)	80 650,00 €
2315	Travaux de voirie	150 000,00 €

## 7. TARIFS CONCESSION POUR LES CAVURNES

Monsieur le Maire a proposé d'adopter des tarifs pour la concession de cavurnes.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a proposé que la Commune se charge de mettre en place le caveau pour la cavurne et de le facturer ensuite aux demandeurs. Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal a décidé de fixer à :

- 110 € la concession de 15 ans pour une cavurne,
- 220 € la concession de 30 ans pour une cavurne,
- 300 € la cavurne.

## 8. RENOUELEMENT CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC SEGILOG

Les contrats d'utilisation des logiciels informatiques (comptabilité, urbanisme, cimetière, gestion du personnel) arrivent à échéance. La société SégiLog a formulé une proposition pour leur renouvellement pour une durée de trois ans.

Le coût annuel de cette prestation s'élève à 4 850 € HT dont 4 365,00 € HT pour la cession des droits d'utilisation et 485,00 € HT pour les volets maintenance et formation. La dépense annuelle totale s'élève donc à 5 820,00 € TTC. Accord unanime.

## 9. ADHESION A L'ASSOCIATION PORT D'INTERET PATRIMONIAL®

Créée en 2011, l'association Port d'Intérêt Patrimonial® regroupe 36 communes portuaires en Bretagne de taille petite à moyenne autour de valeurs fortes que sont la sauvegarde et la valorisation du patrimoine maritime sous toutes ses formes. Le réseau s'appuie sur l'expertise technique en ingénierie et scientifique de l'Observatoire du Patrimoine Maritime Culturel affilié à l'Université de Bretagne Occidentale. Né en Finistère, le concept vise à s'étendre d'abord à la région bretonne. L'objectif est d'encourager la réalisation de projets d'urbanisme portuaire développés sur la base de la charte spécifique aux espaces portuaires disposant d'héritages maritimes historiques.

Cette charte actée par les communes du réseau Port d'Intérêt Patrimonial® engage les communes littorales signataires à inscrire dans leur projet la conservation, la protection ou la modification raisonnée de leurs bâtis historiques à caractère maritime, ceci dans un objectif de valorisation de l'ensemble bâti et paysager des sites portuaires de la commune.

Monsieur le Maire a proposé d'adhérer à l'association pour un coût de 20 centimes d'euros par habitant, soit 414,80 € pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, a autorisé l'adhésion de la commune à l'association Port d'Intérêt Patrimonial®.

## 10. FIXATION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de la maîtrise de la consommation d'énergies.

Une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies sur la consommation d'énergie, sur la durée de vie des matériels et la maintenance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 19 voix pour :

- a décidé que l'éclairage public sera interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune de SAINT-PABU dans les conditions définies sur le tableau annexé à la présente délibération,
- a décidé que, dans le cadre du dispositif Ecowatt, l'éclairage public pourra être interrompu occasionnellement. Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité et le SDEF,

## 11. PERSONNEL COMMUNAL : VERSEMENT PRIME DE FIN D'ANNEE REPORTEE

Suite à la demande d'un agent, Monsieur le Maire avait proposé au Conseil municipal lors de sa séance du 15 décembre 2020 de ne pas lui verser la prime de fin d'année. Une délibération avait adopté la proposition de Monsieur le Maire en ce sens (délibération 2020-09-13). Monsieur le Maire venant de recevoir un courrier en ce sens a demandé au Conseil municipal de verser la prime de fin d'année. Accord unanime.

**DECISION DU MAIRE N°2021-01:** signature de l'avenant n°3 d'un montant de 1 400 € HT dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec BMa (avenant pour l'intégration d'un complément de mission pour l'assistance au dossier d'appel à projet de l'ADEME).